



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 16/02/2021

DENGUE À LA RÉUNION

Le virus circule activement dans l'île

Depuis le début de l'année, 237 cas de dengue ont été confirmés, avec plus de 60 cas hebdomadaires sur les 2 dernières semaines.

16 communes de l'île sont concernées, et plus particulièrement les communes du Port, de Saint-Joseph et de la Possession. Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS, fortement mobilisées, ont été renforcées depuis le début de l'année par des intérimaires et, à compter de cette semaine, 20 sapeurs-pompiers volontaires du SDIS intègrent le dispositif pour intervenir prioritairement sur les foyers de dengue les plus actifs.

Situation de la dengue à La Réunion au 16 février 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Les communes du Port et de Saint-Joseph rapportent le plus de cas. Le nombre de cas est en hausse à La Possession.

Les regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

- **Le Port** (Satec, Manes, L'Épuisement, Cité Parny, Aristide Bolon, Vieille ville, Say, Piscine, Zac1, ZUP 1, Cœur Saignant haut)
- **La Possession** (Moulin Joli)
- **Saint-Joseph** (Les Jacques, La Cayenne)

**Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle**

Tél : 0262 40 77 77

Mél : communication@reunion.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974

1/3

Rue des messageries
97400 Saint-Denis

Des cas isolés ont été localisés dans 16 communes :

- Saint-Joseph
- Saint-Pierre
- Saint-Philippe
- Saint-Leu
- Petite-Île
- Saint-André
- Saint-Louis
- Saint-Paul
- Le Port
- Sainte-Suzanne
- La Possession
- Saint-Denis
- Saint-Benoît
- Le Tampon
- L'Etang-Salé
- Les Aviron

Mobilisation des agents du SDIS en appui des équipes de l'ARS

En prévision de l'apparition d'une nouvelle vague épidémique, la préfecture et l'ARS de La Réunion ont anticipé fin 2020 le renforcement des équipes de lutte anti-vectorielle. Ainsi, à compter de cette semaine, 20 sapeurs-pompiers volontaires du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sont mobilisés quotidiennement pour la réalisation d'intervention et de traitement en porte à porte.

Formés et équipés par les équipes de l'ARS depuis le début de cette semaine, ces agents du SDIS sont engagés jusqu'à l'arrivée du prochain hiver austral.

Basés aujourd'hui dans l'arrondissement Ouest, ils ont pour missions d'intervenir sur les foyers les plus actifs de l'île afin :

- d'informer et sensibiliser la population aux gestes de prévention ;
- de supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires) dans les cours et les jardins ;
- de réaliser des traitements larvicides (utilisation de Bti visant à éliminer les larves de moustiques) dans les cours et les jardins pour réduire l'apparition de nouveaux moustiques adultes.

En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, les effectifs mobilisés, leurs lieux d'interventions et leurs missions sont susceptibles d'évoluer.

Dès la survenue de la première vague épidémique en 2018, le SDIS s'est engagé aux côtés des équipes de la lutte anti-vectorielle pour limiter la diffusion du virus de la dengue. Partenaire important du dispositif, sa mobilisation au cours des 3 années écoulées a concerné 4 169 zones d'interventions, soit 51 194 maisons visitées.

Cette forte implication du SDIS contribue activement à la mise en œuvre et à l'efficacité du dispositif de gestion de l'épidémie à La Réunion.

Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77

Mél : communication@reunion.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974

2/3

6 rue des Messageries,
97404 Saint-Denis cedex

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques, même malade** : répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs. Continuez à se protéger même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement,
- **Eliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile,
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...). Votre médecin vous prescrira la réalisation d'un prélèvement à effectuer en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Cette confirmation biologique est indispensable pour orienter les interventions des équipes de lutte antivectorielle qui contribuent à limiter la diffusion du virus de la dengue sur le territoire.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** :
<https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>



Préfecture de La Réunion
Service régional de la
communication interministérielle

Tél : 0262 40 77 77
Mél : communication@reunion.gouv.fr
www.reunion.gouv.fr - Twitter/Facebook : @Prefet974